

Albi, le 14 juin 2018

Déclaration liminaire au CTL

La semaine dernière, notre ministre, M. Darmanin, adressait un courrier aux cadres supérieurs de son ministère : une opération de séduction assez classique, somme toute, et qui ressemble fort à celle qu'avait menée le gouvernement Sarkozy lors de la fusion. S'attacher l'appui et le soutien des cadres, les flatter et les rassurer au moment d'annoncer et de lancer des réformes profondes comme celles que porte le programme Action publique 2022 est une pratique courante. Fonctionnera-t-elle à nouveau ?

Voici quelques morceaux choisis de ce courrier. « L'ensemble des administrations de l'État sont engagées dans un processus de transformation ambitieux baptisé Action Publique 2022. Ce programme poursuit trois objectifs : une meilleure qualité de service aux usagers, des conditions de travail modernisées pour les agents et la baisse des dépenses publiques ». L'objectif réel du programme Action Publique 2022 est de trouver les moyens de concrétiser la promesse du candidat Macron de supprimer 120 000 emplois dans la Fonction publique (dont 50 000 à l'État). C'est aussi une entreprise de réduction de la dépense publique censée répondre aux doutes de la Commission Européenne sur la capacité de la France à honorer ses engagements budgétaires. Ce n'est pas pour rien si ladite commission insiste auprès du gouvernement pour qu'il rende publiques les conclusions de CAP22 dans les délais les plus brefs.

« Afin de contribuer à cette réflexion sur les politiques publiques, le Gouvernement a mandaté le Comité Action Publique 2022 (CAP 22), dont le rapport sera publié prochainement. Les orientations retenues par le Gouvernement seront arrêtées, après un temps de concertation, à l'occasion d'un Comité Interministériel de la Transformation Publique (CITP) qui se tiendra à l'été. La mise en œuvre de ces orientations sera ensuite concertée au sein des administrations et fera l'objet d'un suivi régulier en CITP ». Or, ce gouvernement semble vouloir jouer l'arlésienne. De report en report des annonces, le compte à rebours s'est brutalement arrêté... Selon plusieurs médias, dont le sérieux ne peut être remis en cause, le gouvernement aurait décidé de ne pas rendre public le fameux rapport. Du moins pas avant que l'exécutif n'annonce les mesures qu'il entend mettre en œuvre, sur la base de ce rapport. Prudent tout autant que tacticien, le chef du gouvernement entend faire connaître ses choix au fil de l'eau, dans le courant du mois de juillet et dans la foulée d'un comité interministériel de la transformation publique programmé au début du même mois. Ce qui semble motiver le gouvernement, c'est la maîtrise du dossier et éviter le risque que le contenu du rapport, à l'évidence explosif, soit confondu avec les décisions gouvernementales. Au final, c'est bien l'opacité qui est de mise et à tous les niveaux. Et la concertation ? Pour le coup, il est clair qu'il n'y en aura pas ! Et les personnels ? Ils devront demeurer encore dans l'expectative et dans l'angoisse encore plusieurs mois avant de savoir à quelle sauce ils vont être mangés. L'attitude du gouvernement est inacceptable, inhumaine et inconvenante vis-à-vis des agents.

C'est dans ce contexte que nous sommes aujourd'hui convoqués pour donner un avis sur l'Adaptation des Structures et du Réseau pour 2019.

Monsieur le Directeur, vous l'écrivez dans ce document, vous nous l'avez répété en CHSCT : vous estimez que cette démarche est « responsable et rationnelle ». Ce serait donc la raison qui vous pousse à supprimer des emplois, puis à supprimer les services une fois à l'agonie.

Trouvez-vous cela « responsable » vis-à-vis des agents que vous mettez sciemment en difficulté avant de les contraindre à une mobilité forcée ? Ce serait être responsable que de mettre en œuvre cette démarche qui n'apporte que souffrance aux agents. Quelle est cette rationalité qui vous pousse dans cette voie ? Il y a bien une logique dans tout ça : la destruction de notre administration, d'un service public de qualité et de proximité, au service de tous les usagers.

Est-ce que ces qualificatifs, « responsable et rationnelle », font partie des éléments de langage imposés par la Direction Générale dans sa communication ? Ou est-ce que ce sont vos mots ? Est-ce que vous les faites vôtres ? Soyons cohérents : si vous estimez réellement mener une démarche « responsable et rationnelle », alors vous devez en tirer une certaine fierté, ne serait-ce que celle du devoir accompli ? Ne voyez donc pas la souffrance de vos agents dans les services qui ne peuvent plus faire face à force de suppressions d'emplois ? Ou la souffrance de vos agents qui voient des années d'efforts et d'investissement personnel dans un service, dans leurs missions, balayées, quand vient la mobilité forcée ? Ou la niez vous ? Nous avons pourtant partagé un certain nombre de constats en examinant le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) 2017 : c'est le ras-le-bol général, la colère face au mépris et à la déconsidération.

Alors, nous l'avons dit, vous n'êtes pas responsable de tous nos maux. La Direction Générale, le gouvernement, les parlementaires : tous ont leur part de « responsabilité » dans ce jeu de massacre. Mais vous persistez à trouver tout cela « responsable et rationnel » ?

Les agents des Finances Publiques sont rationnels, eux : par tous les moyens (DUERP, grèves, actions...), ils alertent direction, usagers, élus sur le devenir de nos services, sur l'abandon des territoires ruraux, sur la dégradation de leurs conditions de travail...

Les agents des Finances Publiques sont responsables, eux : malgré toutes les difficultés, leur conscience professionnelle les pousse à continuer l'ensemble de leurs missions, quand bien même ils n'en ont plus les moyens. L'autre sujet du jour, la formation professionnelle, le montre bien : les agents ne cessent jamais de s'intéresser à leurs métiers, et sont toujours désireux d'être techniquement à jour pour rendre le meilleur service. C'est une attitude responsable, vis-à-vis du public, mais peut-être moins vis-à-vis d'eux même, car le maintien d'un service de qualité se paye au prix d'un mal-être grandissant, voire de souffrances.

Aussi, c'est en responsabilité, que Solidaires Finances Publiques vous alerte une nouvelle fois, Monsieur le Directeur : la loi vous rend responsable des conditions de travail de vos agents et garant de leur santé, tant physique que mentale. Il serait donc rationnel de cesser de piloter par la pression des indicateurs et s'imposer contraintes et obstacles en dépit du bon sens. Le contentieux ne peut plus être traité en 30 jours ? Tant pis, le délai légal est de 6 mois. Un usager vient payer et propose plus de 300 € en numéraire ou un chèque ? On lui fait la leçon et on prend, et tant pis s'il recommence. Les services du contrôle fiscal n'atteignent pas les objectifs en fiches 3909 ou en vérifications ? Tant pis, le ministre a lui-même déclaré, lors de son passage à Gaillac, qu'il fallait arrêter cette course aux chiffres.

En quelques mots : laissez les agents travailler en paix ! Ils fournissent déjà bien assez d'efforts pour assumer nos missions de service public, dans un contexte suffisamment difficile, et sans aucune reconnaissance. Puisque vous n'avez plus les moyens de les soutenir par de l'emploi, par l'amélioration de leurs conditions de travail matérielles, par du soutien technique, au moins, assurez-vous qu'ils puissent travailler en paix !

Et cela vaut aussi pour les militants syndicaux qui, pour beaucoup, ne cessent de s'autocensurer, ne parvenant plus à trouver un équilibre entre leur engagement professionnel et leur engagement en tant que représentants des personnels. Nous avons tous été plus que compréhensifs et n'avons que rarement contesté le fait qu'un agent disposant de décharges syndicales soit néanmoins contraint d'assumer la charge de travail d'un temps plein. Cela suffit, il est temps de faire respecter nos droits, pour qu'à notre tour nous ayons les moyens nécessaires de faire respecter les droits des agents que nous représentons.